



AP0007 ed3  
Emetteur : C Jagu  
Approbateur : PY Berthélémy

Création le 08 novembre 2011  
Dernière modification le : 3 mai 2016

PEP-AP0007-ed 3-2016 05 03

## Droit d'usage de la marque et du logo PEP ecopassport®

### 1. Objet

L'association P.E.P. est titulaire de la marque «PEP ecopassport»® enregistrée :

- en France sous le n° FR093699847, en classes 7, 9, 11, 42 telle que reproduite ci-après.
- dans l'Union Européenne sous le n° EU 009150988 marque verbale et sous le n° EU 009151051 pour la marque semi-figurative
- auprès de l'OMPI, sous le n°1064144 pour la marque verbale et n°1063123 pour la marque semi-figurative, et reprise en Chine ainsi qu'au Japon sous le même numéro.
- aux USA, sous le n°4148312 pour la marque verbale et n°4148311 pour la marque semi-figurative,
- au Canada sous le n°1506314 pour la marque verbale et n°1506313 pour la marque semi-figurative,

Le Logo PEP ecopassport® a pour but de créer une identité visuelle valorisante du programme PEP ecopassport® et des déclarations environnementales PEP ecopassport®.

Les adhérents à l'association et les dépositaires de déclaration environnementale PEP ecopassport® peuvent faire figurer le Logo PEP ecopassport® sur les médias relatifs aux Profils Environnementaux Produits enregistrés dans le programme (catalogues, brochures, notices techniques ...) suivant les modalités décrites ci-après.

Toute utilisation abusive ou non-conforme du Logo PEP ecopassport®, pourra faire l'objet de poursuite judiciaire à la seule initiative de l'association P.E.P..

### 2. Charte graphique

Le logo PEP ecopassport® peut selon le besoin se décliner en 4 versions

- En couleur (version à privilégier)
- En noir et blanc
- En nuance de gris
- En négatif



**CMYK colors**

 C=25 M=0 Y=0 K=65  
 C=65 M=0 Y=100 K=0



**PANTONE colors**

 Pantone 5405C  
 Pantone 369C



**Grey levels**

 Black = 80%  
 Black = 50%



Black / 1 color plain  
White / 1 color plain



**Minimum size**



La largeur mini du logo est de 20 mm.  
Le logo ne doit pas être déformé.  
Les couleurs ne doivent pas être modifiées.

### 3. Usage

#### a. Pour les déposants de déclaration PEP ecopassport®

L'usage du logo permet d'informer de l'existence d'une déclaration.

En tout état de cause, l'usage du logo ne doit pas induire une mauvaise information et/ou un risque de confusion avec un label de qualité environnementale.

L'association P.E.P. donne, au détenteur de déclaration PEP ecopassport®, le droit d'utiliser le logo PEP ecopassport® pour signifier l'existence d'une déclaration environnementale pour :

- un produit ayant une déclaration PEP ecopassport®,
- un produit appartenant à la famille environnementale homogène telle que défini dans la déclaration PEP ecopassport®.

La déclaration doit être valide à la date de fabrication du produit.

Avec la phrase littérale suivante

**« a une déclaration environnementale conforme (logo PEP ecopassport®) »**

Cette mention peut apparaître sur les supports suivants :

- Catalogue
- Brochure commerciale
- Brochure technique
- Emballage
- Notice
- Facture

**Le logo PEP ecopassport® ne doit, en aucun cas, apparaître sur un produit.**

#### b. Pour les adhérents à l'association P.E.P.

L'association P.E.P. donne à l'adhérent, le droit d'utiliser le logo PEP ecopassport® afin de promouvoir leur adhésion et leur implication dans l'association P.E.P.

En cas de démission, l'ancien adhérent dispose de 3 mois pour ne plus utiliser le logo PEP ecopassport® dans cet usage.

#### c. Autres usages

Tous les autres usages du logo devront faire l'objet d'un accord préalable écrit avec l'association P.E.P., quels que soient les supports média utilisés en s'adressant à [contact@pep-ecopassport.org](mailto:contact@pep-ecopassport.org).